

L'Urssaf en ligne

Mode d'emploi



consulter son compte •
déclarer ses cotisations
• déclarer l'embauche
de ses salariées •
échanger avec l'Urssaf
• s'informer • consulter
son compte • déclarer
ses cotisations •



Une offre...

complète,

simple

et sûre

Vous naviguez dans un espace sécurisé.
Vous pouvez :

accessible sur :

▶ www.urssaf.fr

- ▶ Déclarer vos cotisations sociales par Internet
www.declaration.urssaf.fr pages 4 et 5
- ▶ Consulter votre compte et échanger avec l'Urssaf
www.compte.urssaf.fr pages 6 et 7
- ▶ Déclarer l'embauche de vos salariés
www.due.urssaf.fr page 8

Saisissez vos Siret et mot de passe (attribué par votre Urssaf).

► Consultation des éléments clés du dossier

Cliquez sur votre numéro de compte Urssaf puis choisissez la rubrique que vous souhaitez visualiser



Par mesure de sécurité, nous vous conseillons de **changer de mot de passe** régulièrement.

► Demandes en ligne

Cliquez sur « créer une demande » :

- Choisissez le motif dans la liste
- Validez vos coordonnées
- Détaillez votre demande
- Validez, celle-ci sera automatiquement transmise à votre conseiller



► Accès à une boîte aux lettres sécurisée

Cliquez sur « Ma boîte aux lettres Urssaf » pour accéder à votre messagerie en ligne :

- Recevez les réponses de l'Urssaf à vos demandes directement par messagerie
- Visualisez toutes vos demandes à l'Urssaf qui sont archivées dans cette boîte aux lettres



► Abonnement au service de messagerie

Cliquez sur « Gérer mon abonnement ». Activez votre abonnement. Entrez votre adresse e-mail.

- Recevez les courriers de l'Urssaf directement par messagerie



Pensez à renseigner votre adresse e-mail en cas de changement.

BON À SAVOIR

Le mot de passe est le même pour l'ensemble de l'offre « l'Urssaf en ligne ».



Effectuez votre Déclaration Unique d'Embauche

Pour effectuer une DUE, saisissez votre numéro Siret.



Vous avez immédiatement la preuve de l'enregistrement de votre déclaration.